



INFO PRESSE

Date : 02/12/2019

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

L'artothèque déménage... au musée des Beaux-Arts

Il y a du nouveau à l'artothèque de Chambéry pour cette année 2020 :

Tout d'abord un nouveau lieu. Quittant le rez-de-chaussée du musée, l'artothèque s'installe au 3^{ème} étage, et plus exactement au bout de la mezzanine, dans la salle « Pelaz ». Cette salle, qui était jusqu'à présent l'atelier des enfants, va être réaménagée pour que les œuvres de l'artothèque y soient installées. L'atelier des enfants sera quant à lui réinstallé dans l'ancienne artothèque.

Plusieurs raisons à ce changement : avec ces nouveaux aménagements la salle Pelaz offrira aux adhérents de l'artothèque, un espace plus grand et plus clair, donc plus confortable, pour choisir les œuvres à emprunter. D'autre part, les œuvres d'art contemporain proposées au prêt se retrouvent ainsi au cœur du Musée, plus proche des œuvres de la collection. Enfin, l'atelier des enfants, lui aussi réaménagé sur mesure, sera plus adapté aux animations, avec un point d'eau sur place, des toilettes à proximité... et un isolement plus propice aux éclats de voix.

L'artothèque sera fermée pour la réalisation de ces travaux du 9 décembre 2019 au 21 janvier 2020.

De nouvelles œuvres viennent enrichir les fonds de l'artothèque. 16 nouvelles œuvres entrent cette année dans les collections proposées en prêt. 4 ont été acquises par le Musée, et 12 autres ont été commandées par le centre National des arts plastiques et l'association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA), puis données à l'artothèque de Chambéry, comme à 23 autres artothèques françaises.

Les nouvelles acquisitions seront présentées le jeudi 5 décembre à 19h à l'artothèque.

Une nouvelle formule d'abonnement. Depuis septembre l'adhésion à l'artothèque donne aussi droit à un libre accès au Musée : entrée, visites accompagnées, accès aux conférences et aux rencontres proposées par le musée sont gratuites.

Carte d'adhésion : 40 €/an pour les chambériens – 45 €/an pour les non-chambériens.